

La NCR 2015 devient la norme de la branche: EXPERTsuisse et FIDUCIAIRE|SUISSE se sont mis d'accord pour que la NCR 2015 devienne la norme suisse commune relative au contrôle restreint

Lors d'une nouvelle ronde de négociation, réunissant les hauts responsables d'EXPERTsuisse et de FIDUCIAIRE|SUISSE, les deux associations sont convenues début octobre de publier une **norme commune relative au contrôle restreint**. Les deux organisations veillent ainsi à maintenir une **norme uniforme pour la branche** et répondent aux besoins des entreprises fiduciaires et de leurs clients. Tout comme dans l'édition de 2007, les droits concernant la publication et la paternité de l'œuvre sont réglés de façon paritaire.

Avec la Norme suisse relative au contrôle restreint, édition 2015 (NCR 2015) d'EXPERTsuisse et de FIDUCIAIRE|SUISSE, la branche dispose dorénavant d'un référentiel et d'un outil de travail uniques. Dans la NCR 2015 - tout comme dans la NCR 2007 - l'indépendance de l'organe de révision joue un rôle central et, en présence de doubles mandats, la séparation en termes de personnel et d'organisation peut être envisagée en fonction de la mission. La NCR 2015 vaut également pour le contrôle restreint des comptes annuels de la période se terminant le 31 décembre 2015 ou plus tard. La NCR 2015 d'EXPERTsuisse et de FIDUCIAIRE|SUISSE sera disponible en novembre 2015. Les modifications formelles apportées à la précédente NCR 2015 sont visibles en annexe. Jusqu'à la fin de l'année, les membres peuvent profiter de conditions spéciales de lancement de la NCR 2015. Les conditions normales entreront en vigueur le 1er janvier 2016.

EXPERTsuisse et FIDUCIAIRE|SUISSE ont en outre décidé de mettre en place une «Communauté de travail Norme relative au contrôle restreint» (CT-NCR), afin de traiter conjointement les questions sur la NCR. Les deux associations vont s'efforcer en outre de soutenir leurs membres afin qu'elles appliquent le mieux possible la nouvelle NCR 2015.

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Communiqué de presse de 14.10.2015: La NCR 2015 devient la norme de la branche. EXPERTsuisse et FIDUCIAIRESUISSE se sont mis d'accord pour que la NCR 2015 devienne la norme suisse commune relative au contrôle restreint](#)